

Questions orales

gouvernements canadiens ont cherché à régler au fil des ans. Le problème est aggravé par le fait que la pêche se fait en dehors de la zone de juridiction habituelle du Canada.

Nous cherchons des moyens pratiques et plus efficaces de protéger les pêcheries canadiennes. Chose importante, le gouvernement du Japon a accepté de laisser des observateurs canadiens monter à bord des navires japonais. Cela nous aidera à réduire la quantité de poissons pêchés et à obtenir des renseignements plus précis.

Nous reconnaissons qu'il y a encore des problèmes concernant les pêcheurs de Taïwan, de la Corée et d'autres pays. Nous espérons pouvoir appliquer les mesures que nous venons de prendre aux pêcheurs et aux navires de ces pays.

M. Simmons: Donner le poisson de Terre-Neuve à la France ou celui de la côte ouest au Japon, c'est du bradage. Le ministre n'aime peut-être pas ce mot. Je pourrais utiliser le terme qu'emploient les pêcheurs de Terre-Neuve, mais il est antiparlementaire.

LE MORATOIRE SUR LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas demandé un moratoire sur la pêche aux filets dérivants plutôt que d'accorder des quotas plus élevés et une zone élargie aux Japonais? Pourquoi, pour une fois, le gouvernement ne prend-il pas le parti des pêcheurs canadiens plutôt que de tout céder aux étrangers?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne voudrais pas attirer l'attention des députés sur certaines difficultés qui ont surgi à la suite des mesures prises dans le domaine des pêches par des gouvernements libéraux, notamment celui dans lequel le député a brièvement été ministre.

Je suis prêt à expliquer les mesures que nous avons prises. Nous avons réussi à négocier avantageusement avec la France une solution à un problème très complexe. Nous sommes maintenant en mesure de nous entendre sur la délimitation de nos zones de pêche, ce qui est très important. J'espère que le député le comprend.

Pour ce qui est des filets dérivants, nous avons pris une mesure qui nous permet de fonder certains espoirs. Nous avons demandé instamment aux gouvernements de la Thaïlande et de Singapour, et nous nous adresserons à d'autres pays, de dissuader leurs usines de transformation du poisson d'accepter les produits pêchés aux filets dérivants par le Japon, la Corée et Taïwan.

Cette affaire sera menée à terme. Il faut progresser étape par étape. Nous avons déjà progressé depuis quelques jours dans nos discussions avec le Japon. Nous prenons la question très au sérieux et entendons protéger les intérêts des pêcheurs canadiens.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX**L'AJOUT DE SUBSTANCES DANGEREUSES AUX COMBUSTIBLES**

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Selon la presse de ce matin, des déchets chimiques dangereux sont mêlés à du mazout et expédiés par pétrolier de ce côté-ci de la frontière canado-américaine; on ajoute que cette situation règne depuis environ quatre ans. Comme tous les Canadiens le savent, ce genre d'activité risque de gravement compromettre leur santé. Le solliciteur général peut-il dire à la Chambre dans quelle mesure le gouvernement est au courant de cette situation? Les autorités fédérales ont-elles pris part à une enquête spéciale menée à cet égard? Quand pouvons-nous prévoir que cette activité cessera?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les allégations publiées aujourd'hui dans le *Globe and Mail* ont trait à des pratiques qui, si elles sont confirmées, constituent un grave mépris de la loi et un manque total de respect pour la santé publique.

Nous communiquons en ce moment même avec tous les ministères intéressés, car beaucoup de lois fédérales visent ces prétendues pratiques. Il y a quelques instants, je me suis entretenu avec mon collègue, le ministre Bradley de l'Ontario, qui sera en mesure de recueillir plus de renseignements et de porter des accusations si les résultats de l'enquête l'exigent.